

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Berner Schulblatt**

Band (Jahr): **113 (1980)**

Heft 40-41

PDF erstellt am: **27.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Organ des Bernischen Lehrervereins
113. Jahrgang. Bern, 3. Oktober 1980

Organe de la Société des enseignants bernois
113^e année. Berne, 3 octobre 1980



Sexualerziehung, Sexualmedizin

Herbstseminar des Ärztlichen Bezirksvereins Thun und Umgebung vom 30. Oktober 1980 in der Reformierten Heimstätte Gwatt, 14.30 bis ca. 18.30 Uhr

1. Teil

Referate

Herr B. Meli, Burgdorf: *Sexualerziehung in der Schule*

Frau Professor Mall, Basel: *Antikonzption bei Jugendlichen*

Ein Psychiater: *Sexualpsychiatrische Aspekte bei Jugendlichen*

Dr. U. Gigon, Bern: *Vorführung des Films «Wie man keine Kinder macht»*

Herr M. Huber, Jugendstaatsanwalt für den Kanton Bern, Gwatt: *Sexualität und Recht bei Jugendlichen*

2. Teil

Rundtischgespräch mit allen Referenten.

Beteiligung einer Seminarklasse des Lehrerseminars Spiez.

Wir bitten alle interessierten Lehrerinnen und Lehrer, sich bis zum 20. Oktober 1980 schriftlich zu melden beim *Ärztlichen Bezirksverein ABV Thun und Umgebung, Herrn Dr. med. K. Batz, Bälliz 42, 3600 Thun.*



Soziales Lernen im Sportunterricht

Informations- und Arbeitstagung in Magglingen, 7./8. November 1980

Thematische Schwerpunkte: am Beispiel des Sportunterrichtes sollen soziale Prozesse selber erfahren und diskutiert werden. Der Sportunterricht ist dafür besonders geeignet, da er oft mehr Möglichkeiten bietet als ein Fach, das nur im Klassenzimmer unterrichtet wird. Im Sportunterricht laufen soziale Prozesse zum Teil geradezu modellhaft ab (z. B. Gruppenbildung).

Im Verlaufe des Kurses werden auch theoretische Unterlagen und praktische Beispiele aus der Diplomarbeit von: Franziska Meyer «Lernen, sozial zu handeln am Beispiel des Turnunterrichts», Basel, Dezember 1979, abgegeben und bearbeitet.

Programm

Freitag

- 16.30 Kaffeeempfang
- 17.00 Begrüssung, Kontaktaufnahme
- 18.30 Gemeinsames Nachtessen
- 19.30 Was ist Interaktion im Turnen?
(Methode 66)

Samstag

- 07.30 Frühstück
- 08.30 Umgehen mit Aggressionen
Förderung der Kooperationsfähigkeit
an praktischen Beispielen aus dem Turn-
und Sportunterricht (F. Meyer,
Dr. G. Schilling)
- 12.15 Gemeinsames Mittagessen
- 13.30 Lernen, sozial zu handeln an praktischen
Beispielen aus dem Schwimmunterricht
- 15.30 Auswertung, Konsequenzen für den Turn-
und Sportunterricht (F. Meyer,
Dr. S. Portmann, Dr. G. Schilling)
- ca. 16.30 Ende

*Kursleiter: F. Meyer, Basel; Dr. S. Portmann, Solothurn;
Dr. G. Schilling, Magglingen*

*Anmeldung: bis 20. Oktober 1980 an das Sekretariat
Gesellschaft für Lehr- und Lehrmethoden, 4502 Solothurn,
Postfach 853, Telefon 065 23 13 70.*



Freiwillige Winterkurse

Kurs für Skifahren, Mürren (gute Fahrer, J+S FK)

26.–30. Dezember 1980

Thema: Oberstufenschwünge und Akrobatik neben
Skitechnik nach den Weisungen des J+S FK

Leitung: Jörg Hiltbrand, Walter Klopfenstein, Fritz
Tschanz, Martin Ziörjen

Anmeldungen bis 26. Oktober an Fritz Tschanz, Lehrer,
3532 Zäziwil

Kurs für Skifahren, Valbella (J+S FK)

5.–10. Januar 1981

Thema: Technik und Methodik im alpinen Skilauf
Langlauf und Eislauf im Zusatzprogramm ab 15 Uhr
Leitung: Ernpeter Huber, Peter Mürner, Peter Kesten-
holz, Peter Bernet

Anmeldungen bis 1. November an Ernpeter Huber,
Finkenweg 4, 4900 Langenthal

Inhalt – Sommaire

Sexualerziehung, Sexualmedizin	267
Soziales Lernen im Sportunterricht	267
Freiwillige Winterkurse	267
An alle Schultheaterfreunde	268
Veteranenvereinigung der Region Thun	268
Trinkhäufigkeit der 12jährigen	269
Nouvelles du Centre de perfectionnement	269
Extrait des délibérations du Comité cantonal de la SEB	270
Rencontre avec la Direction de l'instruction publique	272

Kurs für Skifahren, Horneggli, Schönried (ohne J+S FK)
5.-10. Januar 1981
Thema: Technik und Methodik im alpinen Skilauf
Leitung: Marianne Gugger, Albert Schmid, Christian Vögeli, Beat Froidevaux
Anmeldungen bis 1. November an Beat Froidevaux, Schnitterweg 5, 3604 Thun

Kurs für Langlauf, Schwanden/Sigriswil (J+S FK)
2.-4. Januar 1981
Thema: Technik und Methodik des Skilanglaufs (auch für Nicht J+S Teilnehmer)
Leitung: Theo Gyger, Heinz Liechti
Anmeldungen bis 1. November an Theo Gyger, Lehrer, 3657 Schwanden

Kurs für Eishockey, Lyss (J+S FK)
27.-30. Dezember 1980
Thema: Technik und Taktik im Schülereishockey, Volleyball im Zusatzprogramm
Leitung: Hansueli Grütter
Anmeldungen bis 26. Oktober an Hansueli Grütter, Erli 4, 3250 Lyss

Kurs für Skifahren, Grimmelalp, Diemtigtal (J+S FK)
26.-31. Dezember 1980
In Zusammenarbeit mit dem Verband Bernischer Lehrerturnvereine
Thema: Technik und Methodik im alpinen Skilauf
Leitung: Rolf Freiburghaus, Beat Rohrbach, Reto Schild, Leo Halbeisen
Anmeldungen bis 26. Oktober an Leo Halbeisen, Baslerhof, 4242 Laufen

Kurs für Spiel und Sport im Schnee, Aeschiried
2 Kursnachmittage, je 14-17 Uhr
Donnerstag, 15. Januar 1981, ohne Ski, aber mit Schlitten
Donnerstag, 22. Januar 1981, ohne und mit den Skis
Es ist möglich, sich nur für einen oder für beide Nachmittage anzumelden
Thema: Alternativen zum «Nur-Skifahren» in alters- und leistungsheterogenen Gruppen erleben und kennenlernen
Dieser Kurs wird gemeinsam mit den Schülern (1. bis 9. Schuljahr) von Aeschiried und den Angemeldeten durchgeführt.
Leitung: Martin Ziörjen, Seminar Spiez
Anmeldungen bis 10. Dezember an Martin Ziörjen, Klostersrain 19, 3612 Steffisburg

An alle Schultheaterfreunde

Soeben ist ein neues Theaterstück erschienen, das in Ostermundigen mit Erfolg von 12-Jährigen einer 6. Primarklasse erprobt wurde. Ottó Filep, ein gebürtiger Ungar, wohnhaft in Ostermundigen, nahm das in Ungarn seit Jahrhunderten bekannte Volksmärchen

Der Gänse-Matthias

als Vorlage. Er übersetzte den Stoff in die deutsche Sprache und hat daraus ein Schultheaterstück geschaffen, das grosse und kleine Zuschauer gleichermaßen in seinen Bann zieht und begeistert. Es besteht sehr gut die Möglichkeit, eine ganze Schulklasse einzusetzen. Schwächere Schüler können als Statisten fungieren, als Bühnenmeister, Beleuchter, Marktleute, Diener, Soldaten und

Bauersfrauen können die Szenerie in beliebiger Zahl bevölkern. Zwischen einzelnen Bildern darf ungarische Musik ertönen, ab Handorgel, wohlverstanden; eine Klarinette kann mithelfen. Musiknoten stellt der Autor gerne zur Verfügung.

Ein Erzähler führt von der ersten Szene an von Höhepunkt zu Höhepunkt. Wo nötig, taucht er wieder auf, gibt, auch für Unterstufenschüler, in einer leicht verständlichen Sprache einen neuen Standort an, überbrückt Zeitabschnitte. Am Schluss, in der zweiundzwanzigsten Szene, gibt er bekannt, dass sich der schlimme Gutsherr von Döbrög entschlossen habe, mit Gnade und Erbarmen zu herrschen und nicht mehr mit Gewalt... Der sehr gute und knapp gehaltene Dialog, die einfach herzustellenden Bühnenbilder und die Requisiten geben den Darstellern Gelegenheit, mimisch vieles in sich zu wecken, mit Lust auszudrücken, was die Szene gerade von ihm abverlangt. Ich sah Schüler spielen, die total in ihrer Rolle, auch in einer stummen, aufgingen.

Kurz zum Inhalt des Stückes:

Matthias ist zu nichts anderem nütze, und dies weil er nicht etwa zu dumm, sondern viel zu faul ist, als zum Gänsehüten. Zuerst will die Mutter nicht zustimmen, aber dann darf Matthias nach Döbrög wandern, um seine Gänse dort auf dem Markt zu verkaufen.

Der herrische Gutsherr von Döbrög findet den Preis zu hoch. Soldaten müssen Matthias abführen, als Bezahlung für die ihm weggenommenen Gänse erhält er fünfzig Stockhiebe. Nach seiner Freilassung schwört der Betrogene, er werde von Döbrög diese Prügel dreimal zurückzahlen. Wie ihm dies dann mit List gelingt, kommt in diesem Stück herrlich zur Geltung. Der Bösewicht erhält seine wohlverdiente Prügelstrafe...

Mit meinen Drittklässlern hatte ich vor Schuljahreschluss 1979 Gelegenheit, den «Gänse-Matthias» als Uraufführung zu sehen. Otto Filep schrieb das Stück vorerst für die Sechstklässler seiner Frau, einer Kollegin in unserem Schulhaus. Die Begeisterung der Kinder war gross. Sie hatten die Sprache ihrer älteren Kollegen vollständig verstanden, Matthias war ihr Held geworden, von Döbrögs «Ungarlook» wirkte echt. 7 Aufführungen fanden statt.

Es ist zu wünschen, dass der «Gänse-Matthias» in vielen Schulhäusern Einzug hält. Für den Erfolg von theaterbegeisterten Kolleginnen und Kollegen kann ich garantieren! Das Stück dauert 40-60 Minuten, je nach musikalischen Zwischenspielen.

Das Textheft, dessen Titelseite einfühlsam und lustig illustriert wurde von Claudine Favre aus Muri, ist beim Volksverlag, 8353 Elgg/ZH, zu den üblichen rechtlichen Konditionen erhältlich. *Züsi Jakob, Ostermundigen*

Veteranenvereinigung der Region Thun

Reise ins Rhein- und Moselgebiet

In modernstem Car reisten am 8. September 42 Angehörige unserer Vereinigung über Basel ins Rheinland, wo wir über Karlsruhe um 16 Uhr beim Dom von Speyer eintrafen.

Heute beeindruckt der romanische Dom nicht nur durch seine vier hohen Türme, sondern auch durch sein Inneres mit den zahlreichen Säulen und mächtigen Rundbögen und die Krypta mit den zahlreichen Ruhestätten von Kaisern, Königen und Bischöfen.

Um 18 Uhr erreichte die Reisegesellschaft Worms und konnte auch dort den beeindruckenden Dom besichtigen.

In Mainz, dem einstigen römischen Militärlager, das durch den Bischof Bonifatius zur kirchlichen Metropole nördlich der Alpen aufstieg, verbrachten die Reisenden die erste Nacht. Am zweiten Tag ging's zuerst im Car weiter nach Bingen und von dort auf dem Rhein nach Koblenz. Ein Abstecher nach Maria Laach und Andernach erweckte wiederum gewaltige Bewunderung der romanischen Baukunst, bevor in Koblenz das Nachtlager bezogen wurde.

Am Mittwoch fanden in Koblenz das Deutsche Eck und das Deutschordenshaus mit dessen gepflegtem Garten grosses Interesse. Dann fuhr der Car durchs Moseltal hinauf, wo enorm grosse, zusammenhängende Rebberge den Fluss säumen. Ein besonderes Erlebnis bot auch die Fahrt auf der Mosel von Beilstein bis Zell, auf der das Passieren der Schiffsschleuse von St. Aldegund besondere Aufmerksamkeit weckte. In Bernkastel wurden die wunderschönen Rieghäuser während einem kurzen Rundgang bewundert.

In Trier bot das Hotel Holiday Inn während zwei Nächten beste Unterkunft. Die Führung durch die Stadt, die den ganzen Donnerstag ausfüllte, bildete den Höhepunkt an vielfältigen Erlebnissen. Die Stadt birgt eine ungeheure Menge von Sehenswürdigkeiten, vor allem aus der Zeit der Römer, denen sie lange als Kaiserstadt diente. Die Porta Nigra, der prächtige Marktplatz mit dem Petrusbrunnen, der markante Dom,

die Liebfrauenkirche, die Kirche St. Paulin, die konstantinische Basilika und das kurfürstliche Schloss, vor allem aber das 20 000 Besucher fassende Amphitheater, die Kaiserthermen, eine der grössten derartigen Anlagen der Welt, und das archäologische Museum werden den Beschauern unvergesslich bleiben. Der Besuch eines Winzerhofes, in dem der städtische Fremdenführer und Kabarettist Trierweiler allerlei über die Pflege der Reben und des Weines erzählte, bildete den Abschluss der Besichtigungen in Trier.

Am Freitag fuhren wir über wellige Hügel nach Saarbrücken, von da nach Zabern und ins Elsass hinunter nach Strassburg, dessen gotisches Münster mit all seinen Sehenswürdigkeiten wiederum viel Bewunderung fand.

Erfüllt von mächtigen Eindrücken, langten wir Reise-lustigen abends wieder in Thun an.

E. Tschabold

Trinkhäufigkeit der 12jährigen

Bereits 12jährige Mädchen und Knaben gehören zu täglichen Alkoholtrinkern. In der deutschen Schweiz knapp ein Prozent der Befragten, im Welschland zwei Prozent und im Tessin gar 6,5 Prozent!

Überhaupt keinen Alkohol trinken in der Deutschschweiz lediglich 22 Prozent aller Befragten 12- bis 16jährigen (französische Schweiz: 16 Prozent, italienische Schweiz: 22 Prozent). SFA

L'Ecole bernoise

Nouvelles du Centre de perfectionnement

A. Conception globale de l'enseignement dans le canton de Berne

Le cours animé par M. Henri-Louis Favre, directeur de l'Instruction publique (N° 5.119.1) aura lieu les vendredis et jeudis 7 et 20 novembre à l'Ecole secondaire de Reconvilier. Vous pouvez encore annoncer votre participation au secrétariat du Centre.

B. Français

Nous rappelons le début des cours de recyclage pour les enseignants qui auront une classe de 1^{re} année primaire au début de l'année scolaire 1982-1983, les mercredis 22 et 29 octobre (convocations personnelles déjà adressées).

C. 1981: le programme prévu de botanique

Chaque année, depuis 1973, le Centre de perfectionnement du Jura bernois a organisé des excursions de botanique pour débutants et il en sera encore de même en 1981: six excursions permettront aux novices de se familiariser avec la flore de notre pays: rivière (Doubs), garide (Pieterlen), forêts du Plateau suisse (Treiten) et de la chaîne jurassienne (vallon de Saint-Imier),

sommet du Jura (Balmflue SO), bords d'un lac (Cudrefin). Autant de lieux où les associations végétales sont fort différentes.

Toujours pour les débutants, deux autres cours sont prévus: l'un de détermination, traditionnellement programmé depuis 1974; l'autre, nouveau, sera consacré à quelques séances de classement. Il nous a paru intéressant d'offrir la possibilité aux amateurs d'herbiers, de photos ou de clichés de la flore suisse, de mettre un nom à leurs collections de l'été, ce qui est loin d'être facile.

Le succès de participation au cours *La nature en fruits 1980* nous obligeait à reconduire les mêmes excursions en 1981. Après les vacances d'été, deux randonnées sont prévues à Nods et aux Reussilles.

Depuis 1979, nous offrons au corps enseignant des *excursions choisies de botanique*. En 1981, Jürg Röthlisberger, de Cham ZG, nous conduira dans des marais à Rothenturm (lac d'Aegeri) et dans l'Oberland bernois, à Chaltenbrunnenmoos (au sud de Meiringen); Jean-Daniel Gallandat, de Valangin, nous présentera la région de Morteau à Frasnes (France); Adolphe Ischer, de Neuchâtel, nous fera découvrir le fond du Creux-du-Van, et Robert Paroz, de Cormondrèche, guidera notre

corps enseignant dans les marais de la Sèche de Gimel (col de Marchairuz) et dans ceux de la Vraconne (Sainte-Croix-La Côte-aux-Fées).

Pendant les vacances d'été, deux stages devraient satisfaire les plus difficiles d'entre nous! Le premier, *Flore des Cévennes*, offrira un dépaysement à ceux qui aiment les voyages. Benoit Garonne, de l'Université de Montpellier et président des Ecologistes de l'Euzière, aura l'occasion, une fois de plus, de présenter une partie des beautés de son pays: cinq jours dans les Cévennes, à 1000 m. d'altitude...

A fin juillet, Jean-Louis Richard, phytosociologue à l'Université de Neuchâtel, présentera pour la première fois à nos collègues la flore et la végétation du haut val de Réchy VS. J.-L. Richard s'occupera plus particulièrement de l'aspect phytosociologique de la flore alpine et des ses applications à la protection de la nature, dans un endroit menacé par l'homme (il est prévu un barrage...).

Voilà... riche programme, varié s'il en est. Profitez-en!

Eric Grossenbacher

Nous rappelons à nos collègues qu'ils peuvent consulter, au Centre de Moutier, les rapports des différents stages de botanique organisés par le Centre, à savoir:

1. Cinq jours à Aletsch, 15 pages, 1975
2. Aletsch 1976. 11 pages
3. Flore du Midi de la France, 25 pages, 1977 (première approche)
4. Cinq jours au val d'Anniviers, 19 pages, 1977
5. Flore du Midi de la France - Saint-Jean-de-Cuculles - Pic-Saint-Loup, 35 pages, 1978
6. Flore du Parc national - Ecologie alpine, 19 pages, 1978
7. Stage floristique dans la région du Pic-Saint-Loup, 36 pages, 1979
8. Flore du val de Binn, 33 pages, 1979

Soulignons enfin que ces différents rapports sont illustrés, dès 1977, de magnifiques dessins et photos réalisés par des participants talentueux.

Le directeur: W. Jeanneret

Extrait des délibérations du Comité cantonal de la SEB

Mercredi 27 août 1980

Présidence: Ulrich Thomann, président

Pour la première séance de la nouvelle «législature», le président salue tout particulièrement les nouveaux membres assistant aux délibérations avec voix consultative Ruth Wiedmer (nouvelle présidente des maîtresses d'école enfantine), Lucien Bachmann (nouveau président de l'Assemblée des délégués de la SEB), Edi Berger (président de la Société des maîtres aux écoles professionnelles), ainsi que les nouveaux membres du Comité cantonal. Il remercie l'ancienne présidente de l'Association des maîtresses d'école enfantine, M^{me} Elisabeth Milt, et lui souhaite plein succès dans sa nouvelle fonction de présidente sur le plan suisse.

Le Comité cantonal approuve ensuite une trentaine de pages de procès-verbaux. Par le fait-même, il entérine les décisions prises par le Comité directeur depuis la dernière séance du Comité cantonal.

Prises de position

Les buts définis dans nos statuts nous obligent à collaborer «en prenant des initiatives en vue de promouvoir une école publique moderne». Cela implique très souvent des prises de positions de la SEB à propos de projets de politique scolaire. Le Comité cantonal prend connaissance de la prise de position élaborée à sa demande par la SEB au sujet de la nouvelle loi cantonale sur la formation professionnelle. La réponse de la SEB a été reprise intégralement par la DIP et par la Fédération des associations d'employés du canton. En cinq pages, elle contient un grand nombre de propositions et de remarques.

Il charge les présidents des organisations concernées d'élaborer avec le Secrétariat un projet de prise de position de la SEB à propos du rapport intérimaire de la Direction de l'instruction publique sur les nouvelles structures de l'école complémentaire pour garçons et filles.

Le secrétaire central et son adjoint reçoivent mandat d'élaborer un rapport sur les réélections de 1980 en vue d'une rencontre avec la DIP et de formuler des propositions de modifications.

Etant donné que de nombreuses institutrices souhaitent acquérir le brevet d'enseignement des ouvrages, la Direction de l'instruction publique invite la Société des enseignants bernois à prendre position. Le Secrétariat est chargé d'élaborer une réponse sur la base de discussions avec une délégation des organisations concernées.

Le Comité cantonal prend connaissance d'un rapport de la Direction de l'instruction publique sur les résultats de la consultation concernant le déplacement du début de l'année scolaire à la fin de l'été. La prise de position de la SEB y est convenablement prise en considération et les arguments des adversaires y sont exposés. A une exception près, tous les organes consultés sont disposés à aider à trouver une solution aux problèmes actuels, en principe de la façon proposée. Le projet devra encore être modifié sur différents points et complété.

Une consultation concernant la phase complémentaire de formation des maîtres primaires sera organisée auprès des sections et des organisations de degrés par le groupe de travail de la SEB.

Affaires scolaires du Grand Conseil

Le secrétaire central informe le Comité cantonal du déroulement des délibérations du Grand Conseil durant la session de septembre. La Direction de l'instruction publique a été complimentée et, dans toutes les questions importantes, a pu faire valoir son point de vue. Les décisions prises correspondent pour la plupart à la position de la SEB et des collègues députés. Fait particulièrement réjouissant, le Grand Conseil a approuvé les crédits nécessaires à la construction du gymnase et de l'école normale sur la «Lerbermatte» à Berne. Il a refusé de discuter publiquement d'un cas de réélection encore en suspens. L'adhésion au concordat intercantonal sur le financement des hautes écoles permet un premier pas vers la solution du problème. La décision d'ouvrir à l'Ecole normale de Bienne une école normale

de langue française pour les maîtresses en économie familiale comble une lacune provoquée par la création du canton du Jura. Cette décision permet l'expérimentation d'une formation commune partielle de différentes catégories d'enseignants.

Cotisations à l'assurance chômage

Un rapport particulier à ce sujet est publié dans l'«Ecole bernoise» dans le compte rendu de la rencontre entre la SEB et la DIP. Le Comité cantonal prend connaissance avec satisfaction du fait que la Direction des finances, à la suite d'une intervention de la Société des maîtres aux écoles normales, a été invitée à examiner le problème des cotisations à l'assurance chômage des maîtres enseignant dans plusieurs écoles. Il s'agit, pour ces maîtres, de ne pas établir plus d'un contrat de travail. Il en résultera que ces enseignants n'auront comme déduction que la cotisation maximale et pas davantage, comme c'est le cas actuellement.

Office de consultation pour les enseignants

Les crises professionnelles et personnelles de la vie des enseignants sont rarement résolues par des mesures disciplinaires ou par la mise à la retraite. Les instances actuellement en fonction ne peuvent souvent pas apporter une aide efficace. Dans les grandes entreprises, on trouve généralement, à côté du bureau du personnel, un département social qui aide aussi à résoudre les problèmes personnels.

Le Comité cantonal prend connaissance d'une lettre adressée, à la demande du Comité directeur, à la Direction de l'instruction publique, à la Caisse d'assurance du corps enseignant et aux sections les invitant à examiner s'il est souhaitable de créer un office de consultation pour les enseignants et comment il pourrait éventuellement être réalisé.

Les enseignants dans les commissions scolaires

Dans un rapport publié dans un journal, on pouvait lire que la Direction de l'instruction publique considérerait comme inopportun qu'un enseignant primaire en fonction siège dans une commission d'école secondaire. La Commission des enseignants primaires a pris connaissance de cette communication et son président déclare qu'aucune catégorie d'enseignants ne devrait être traitée d'une façon particulière. Cette question devrait être abordée pour tous les enseignants de façon analogue.

Le secrétaire central fait remarquer que la Direction de l'instruction publique ne peut intervenir que pour la nomination des représentants de l'Etat dans les commissions. Il serait toutefois pensable que la SEB et la DIP envisagent une attitude commune et en informent les collègues.

Dans la discussion qui suit, les membres du Comité cantonal apportent des arguments aussi bien en faveur que contre la nomination d'enseignants en place dans les autorités de surveillance des écoles. Pour en terminer, le Comité cantonal décide de discuter ce problème avec la Direction de l'instruction publique et éventuellement plus tard d'envisager un accord au sein de la SEB.

Institutions de prévoyance

Malgré un rapport élaboré il y a cinq ans par un groupe de travail de la SEB sur la base d'une enquête et d'un avis de droit, malgré plusieurs interventions à ce sujet, la participation des maîtres aux institutions de prévoyance scolaires n'a, pour l'instant, pas trouvé de solution

satisfaisante. D'une part, les enseignants sont disposés, à collaborer aux réelles mesures de prévoyance mais d'autre part, il est choquant de constater, pour la collaboration aux colonies de vacances, etc., qui n'ont aucun caractère social, les différences qui existent entre les communes et pour les diverses catégories d'enseignants. Les nouvelles dispositions concernant le traitement et le nombre d'heures obligatoires n'ont pas encore été adaptées dans cette question.

Le Comité cantonal décide de rechercher une solution raisonnable par une discussion avec l'Association des communes bernoises.

Allègements pour les directeurs d'écoles

Lors de la révision des traitements, la proposition commune des écoles primaires et secondaires en ce qui concerne l'indemnisation et l'allègement des directeurs, proposition élaborée par la SEB, a été rejetée par le canton. En raison de l'évolution intervenue depuis lors et des différences injustifiées constatées actuellement, le problème est loin d'être résolu. Par son opposition à différentes requêtes, la Direction de l'instruction publique a peut-être tenu compte de la situation politique, mais elle a ignoré les conditions actuelles dans les écoles.

Le Comité cantonal décide de charger les organisations de degrés et les associations de directeurs concernées d'élaborer une nouvelle requête.

Problèmes de passage à l'école normale

La grande quantité des candidats recommandés «inconditionnellement» et, par le fait même admis à l'école normale, a parfois comme conséquence que les candidats se présentant à l'examen d'admission n'ont que très peu de chances de succès. Si les écoles continuent à réagir de cette façon et à recommander inconditionnellement toujours davantage de candidats, toute la pratique actuelle de l'admission est remise en question. La section de Bolligen prie le Comité cantonal de s'informer des conditions réelles et au besoin d'intervenir en vue d'une amélioration. Le Comité cantonal décide de débattre le problème avec les organes concernés (Direction de l'instruction publique, Conférence des directeurs des écoles normales, Société des maîtres aux écoles normales, section de Bolligen).

Enseignement de la première langue étrangère

Pour leur premier projet en commun, les directeurs de l'Instruction publique et les organisations d'enseignants du Nord-Ouest de la Suisse ont décidé d'organiser un séminaire sur le renouvellement et l'enseignement précoce de la première langue étrangère. Sous la conduite de notre secrétaire au perfectionnement, les travaux préparatoires ont été menés à chef et les invitations ont pu être envoyées. Le Comité cantonal fixe quelles organisations devraient former la délégation de dix membres de notre société (Comité cantonal, Commission pédagogique, Commission du perfectionnement, Société des maîtres aux écoles normales, Société des maîtres aux écoles moyennes, Commission des maîtres primaires, Association des professeurs de français) et accorde les crédits nécessaires.

Maison Aegenstein

Périodiquement, la Société des enseignants bernois accorde son soutien à une réalisation culturelle qui profite aussi à l'école. Aujourd'hui, il pourrait s'agir de

la Fondation Agenstein à Erlenbach. Elle envisage d'ériger un musée du Simmental dans une magnifique maison ancienne.

Le Comité cantonal prend connaissance d'une requête du comité d'initiative et garantit à la fondation un montant minimum de 1000 francs. Un appel aux classes et aux sections sera lancé dans l'«Ecole bernoise» afin de participer à la réalisation de cette entreprise.

Elections

Le Comité cantonal procède aux élections suivantes:

Sont élus dans la Commission pédagogique: Peter Burri d'Arni b. Biglen, en remplacement d'Arnold Bucher, Marianne Tschanz de Huttwil, en remplacement d'Eva Imer, Eva Meyer de Berne, en remplacement de Hans Ulrich Kämpf, et Edwin Kaufmann d'Ittigen, en remplacement de Herrmann Aebischer.

Le nouveau comité de rédaction de l'«Ecole bernoise» est composé comme suit: Présidente: Marianne Hofer de Neuenegg; membres: Rose-Marie Gautier d'Ipsach, Ruth Wiedmer de Spiez, Willi Bieri de Dürrenast/Thun, et Hansruedi Tröhler d'Ins.

Marianne Hofer de Neuenegg est désignée comme représentante du Comité cantonal dans la Commission des maîtres primaires.

Maria Wyss de Thoune remplace Susanne Niederhauser dans la Commission du perfectionnement.

Le président cantonal remercie les membres sortants de leur collaboration dans les diverses commissions. Au nom de tous les collègues, nous sommes heureux de constater la bonne volonté de certains enseignants qui permettent ainsi d'améliorer notre école et de garantir le droit de participation des enseignants en fonction.

Assistance juridique

Après examen des documents et discussion avec les responsables de la radio, les collègues concernés en sont arrivés à renoncer à déposer plainte contre une émission et exiger une rectification. Le secrétaire central est toutefois chargé d'évoquer les questions soulevées dans un prochain «Problème».

Le Comité cantonal ratifie un communiqué de presse au sujet de deux cas de non-réélection dans le Jura bernois. D'autres précisions à ce sujet figurent dans le rapport sur la rencontre avec la Direction de l'Instruction publique. C'est à la demande des intéressées et en connaissance des prises de position de la section, de l'inspecteur et du conseiller juridique que le Comité cantonal se prononcera sur un éventuel boycottage des postes.

Dans le cas de réélection à l'école secondaire d'Aeschi, le comité se déclare prêt à une entrevue avec la commission scolaire.

Accord VBA-GK

Le Comité cantonal approuve à l'unanimité un accord entre la Fédération bernoise des associations d'employés (VBA) — dont la SEB fait partie depuis sa fondation — et le Cartel des syndicats du canton de Berne (GK). Les deux partenaires s'engagent, sans atteinte à leur autonomie, à une collaboration en vue d'améliorer la situation matérielle, sociale et juridique des employés. Ils mettent sur pied un comité de coordination paritaire et s'engagent à ne pas exposer publiquement d'éventuelles divergences d'opinions.

Pool

Le décompte du pool des caisses de compensation des traitements pour le premier semestre boucle de façon favorable. La somme pour la péréquation réciproque se monte à un peu plus de 10 000 francs pour quelque 70 000 francs de prestations.

Jubilé?

Parmi les sept points discutés dans les «Divers», l'un mérite une mention particulière. Dans un article très intéressant «Expériences d'un vieux maître d'école», publié dans le «Schweizerische Lehrerzeitung», à la page 1214, on relève la fondation de la Société cantonale des enseignants en 1832. Le secrétaire central est chargé d'examiner si effectivement 1982 sera l'année du 150^e anniversaire de la SEB. Il y a lieu d'examiner également si le rapport du maître d'école Christian Krenger, né en 1809, peut être remis en tirage spécial aux normaliens.

Secrétariat de la SEB: *Moritz Baumberger*
Adaptation française: *Yves Monnin*

Rencontre avec la Direction de l'Instruction publique

Lundi 18 août 1980, 14 h. 15 à 16 h. 30

Participants

De la DIP: M. Henri-Louis Favre, directeur de l'Instruction publique, ainsi que MM. Heinrich Aeschlimann, Hans-Ulrich Bratschi, Andreas Hirschi, Urs Kramer, Roland Müller et Denis Racle.

De la SEB: MM. Urs Meyer, Yves Monnin, Jacques Paroz, Heinrich Riesen, Ulrich Thomann, Hansulrich Wyler et Moritz Baumberger.

Financement futur du projet de la SEB «Stage linguistique dans une autre région du canton»

Après que le directeur de l'Instruction publique, M. Favre, eut salué cordialement les participants, il remercia la Société des enseignants bernois du projet qui a permis l'organisation d'un séjour de trois semaines dans le Jura bernois pour des enseignants sans place. Il rappela l'impression favorable que lui avait laissée une de ses visites et souhaita que l'expérience puisse être reconduite l'année prochaine.

Heinrich Riesen apporta encore quelques explications complémentaires à la riche documentation remise aux participants. Les expériences positives et la volonté de compréhension par-dessus les frontières linguistiques justifient largement la reprise du projet. En raison du nombre prévisible des chômeurs et des possibilités limitées d'admission dans le Jura bernois, il y aurait lieu d'examiner la participation éventuelle d'autres cantons de langue française. La DIP serait-elle disposée à apporter son aide financière et à participer à l'organisation du projet?

Andreas Hirschi donna l'assurance qu'il serait possible d'obtenir une aide dans le cadre des mesures envisagées pour lutter contre le chômage des enseignants.

Urs Kramer insista sur la nécessité d'établir des contacts suffisamment tôt et de veiller à la coordination avec d'autres projets. Le crédit cadre présenté dans le budget dépasse les compétences de la Direction de l'Instruction

publique. Elle est toutefois disposée à aider à obtenir les moyens financiers nécessaires. Elle attend aussi de la Société des enseignants bernois une contribution appréciable.

Heinrich Riesen déclara que la SEB pourrait y souscrire et que les délais et autres questions de détail avaient déjà été discutés avec la Centrale pour le perfectionnement des enseignants.

Pour conclure, le directeur de l'Instruction publique déclara que sa direction appuyait le projet et souhaite une participation financière du canton. Il remercia la SEB pour la documentation établie. Il attend qu'elle fasse une demande de subvention.

Conditions d'engagement

Le président de la Société bernoise des maîtres aux écoles normales étant en course, il appartient à Urs Meyer d'aborder quelques problèmes concernant les traitements et les conditions d'engagement :

- Lors des réélections, les conditions d'engagement ont été modifiées par rapport à 1974. Les collègues concernés seront informés de la raison et du sens de ces modifications. Au besoin, ils auront la possibilité de prendre encore une fois position.
- Des problèmes se posent quant à la calculation du traitement et du pensum des maîtres qui, en plus de leur enseignement dans les écoles moyennes, enseignent encore à l'université. Ces problèmes font actuellement l'objet d'un examen. Souhaitons qu'une solution satisfaisant les différentes parties concernées soit rapidement trouvée.
- Les maîtres qui enseignent en différents endroits reçoivent plusieurs décomptes de traitement. Le maximum fixé par la Confédération pour les déductions en faveur de l'assurance chômage est parfois largement dépassé. En corrélation avec les problèmes mentionnés plus haut, il y aurait lieu d'examiner si l'ordinateur cantonal ne pourrait pas être programmé de manière à ce que les déductions ne dépassent pas les normes fixées par la loi.

Admission des maîtres primaires à l'université

Quelques cantons appliquent les recommandations de la Conférence des directeurs de l'Instruction publique en ce qui concerne l'admission des maîtres primaires à l'université. Le président du Comité cantonal, Ulrich Thomann, demande où en est cette affaire dans le canton de Berne. La Société des enseignants bernois estime qu'un recrutement de qualité pour nos écoles normales ne peut être assuré à longue échéance que par une décision analogue. On doit aussi éviter que le corps enseignant primaire ne se scinde en deux groupes : ceux qui ont accès et ceux qui n'ont pas accès aux études universitaires. En outre, il ne faut pas désavantager les maîtres primaires bernois par rapport à leurs collègues des autres cantons. Le gymnase, avec ses anciennes traditions, fortement ancré dans l'esprit de la population, n'a pas à craindre la concurrence. Les voies qui intéressent le plus les maîtres primaires leur sont déjà ouvertes aujourd'hui et il n'y a pas lieu de s'attendre à une ruée impressionnante vers l'université.

Le directeur de l'Instruction publique se dit satisfait de pouvoir présenter la situation actuelle.

Urs Kramer, après une brève rétrospective historique, déclara que l'Université de Berne était prête à étudier

sérieusement la proposition en relation avec la prolongation de la formation dans les écoles normales bernoises. Il dit encore que, sur le plan suisse, la Conférence des recteurs d'université et des directeurs d'école normale élaborerait une documentation en vue d'une recommandation complémentaire de la Conférence des directeurs de l'Instruction publique. Avec la nouvelle formation des enseignants, le canton de Berne remplira les conditions exigées. Il est important que cette décision soit appuyée aussi bien par les maîtres de gymnase que par les maîtres d'école normale. La position des autorités bernoises ne s'est pas modifiée et reste favorable.

Moritz Baumberger fit alors remarquer que dans plusieurs cantons le pourcentage d'élèves obtenant la maturité est plus élevé que le nombre des élèves qui fréquentent les gymnases et les écoles normales du canton de Berne. Il n'y a par conséquent pas à craindre une baisse du niveau.

Besoins en enseignants

A la demande du Comité cantonal, Moritz Baumberger releva quelques points sur les estimations des besoins en enseignants publiées en février par la Direction de l'Instruction publique.

- Le travail permet de cerner de façon plus précise la situation floue du marché des enseignants.
- Ces dernières années, le nombre des classes a constamment augmenté. Le recul de la natalité entraînera la fermeture d'environ 500 classes au niveau primaire et de 100 classes au niveau secondaire, alors que le nombre des classes d'école enfantine devrait encore s'accroître.
- Aujourd'hui déjà, environ les deux tiers des instituteurs sortant de formation ne trouvent pas de place la première année. L'année 1982 où il n'y aura pas de sortie d'école normale apportera une baisse passagère des chômeurs. Mais, en 1985, nous aurons environ 500 enseignants primaires et 300 enseignants secondaires sans place.
- Les besoins en remplaçants varient entre 50 et 500 pour les maîtres primaires, entre 30 et 300 pour les maîtres secondaires, il n'y aura à disposition que 70 à 170, respectivement 15 à 30 emplois de longue durée.

Les récentes publications de l'Office des statistiques montrent à nouveau une légère augmentation du nombre des naissances. La situation économique s'est aussi améliorée, si bien que le chômage a pratiquement disparu. Si les maîtres quittaient à nouveau l'enseignement en si grand nombre que durant la période de haute conjoncture, il en résulterait immédiatement une nouvelle pénurie, ce qui pour l'école est aussi regrettable que la pléthore. Cependant, la Société des enseignants bernois se montre préoccupée de la situation actuelle et souhaite connaître le point de vue de la Direction de l'Instruction publique.

Le directeur de l'Instruction publique confirma que la situation était confuse et difficilement contrôlable. Les maîtres étant libres d'entrer au service de l'école ou d'en sortir, de s'annoncer ou pas pour des remplacements, elle est difficile à maîtriser.

Andreas Hirschi annonça la publication prochaine d'un rapport qui présenterait les principales conclusions des estimations des besoins en enseignants, les expériences réalisées jusqu'à présent par les mesures destinées à

combattre le chômage des enseignants, le point de vue de la Direction de l'instruction publique et les conclusions à en tirer. Ce rapport sera soumis aux instances concernées. M. Hirschi se déclara convaincu que la situation actuelle pouvait aussi s'avérer bénéfique pour l'école.

Urs Kramer se déclara satisfait de l'attitude réservée de la SEB qui se distance à juste titre des déclarations d'autres organisations d'enseignants. Il releva que dans quelques cantons on connaissait à nouveau une grave pénurie. Nous n'avons aucune raison de réduire notre capacité de formation. C'est pourquoi la construction de l'école normale de Berne sur la «Lebermatte» se justifie entièrement et mérite notre appui.

Le secrétaire central de la SEB donna des assurances dans ce sens et remercia la DIP de sa volonté de vouloir agir en faveur des enseignants au chômage.

Réélections

Le même jour, dans le Jura bernois, deux enseignantes dont la réélection au 1^{er} août 1980 était encore en suspens se sont vu interdire de reprendre l'enseignement au début du nouveau trimestre. Les deux communes ont, au dernier moment, engagé des remplaçants.

Moritz Baumberger rappela les dispositions du droit de l'école primaire selon lequel le contrat d'engagement d'enseignants nommés définitivement ne prend pas automatiquement fin au terme de la période d'élection. La loi contient plutôt une procédure ordinaire qui permet à la commune et au maître de défendre leurs droits. Il est vrai que l'enseignant ne peut pas exiger une réélection, mais que la commune ne peut pas non plus sans procédure légale, sans décision valable de mise au concours du poste, mettre l'enseignant à la porte. La Société des enseignants bernois attend de l'Etat qu'il se conforme à ses propres directives.

Yves Monnin exposa ensuite dans le détail les deux cas de non-réélection. Il insista en particulier sur le fait que dans l'un des cas la commission avait tout d'abord proposé la réélection. Il releva en outre qu'aucune mesure

de protection des enfants ne justifiait le licenciement avant la fin de la procédure en cours.

Le directeur de l'Instruction publique déclara que grâce à une bonne collaboration les réélections s'étaient, dans l'ensemble, bien déroulées sans scandale politique. Il ajouta que les communes devaient aussi avoir la possibilité de se séparer d'un maître qui ne donne pas satisfaction.

Jacques Paroz ajouta que ce n'était pas la décision en soi, mais le principe qui était en discussion. Il ne convient pas de licencier un maître sans un exposé objectif des motifs et sans suivre la procédure prescrite.

Urs Kramer fit remarquer que les deux cas étaient en appel à la préfecture et que la Direction de l'instruction publique n'avait pas le droit de s'en mêler.

Roland Müller confirma le fait que l'Etat doit garantir une procédure légale. C'est la raison pour laquelle une plainte était encore possible. En ce qui concerne les réélections du corps enseignant dans le canton de Berne, il existe certains vides juridiques. En tous cas, la réélection ne peut pas être imposée par des moyens juridiques. La plainte peut exiger la réparation des dommages matériels. Le rôle de la DIP est de garantir l'enseignement. Elle n'a pas le droit de s'immiscer dans une procédure en suspens auprès d'une autre instance.

Moritz Baumberger regrette qu'une situation de malaise, basée sur des avis de droit de la DIP, se soit produite. Il voit la possibilité éventuelle d'exiger du préfet des mesures de protection en faveur des enseignantes concernées.

Après une discussion détaillée et franche, M. Henri-Louis Favre remercia les participants de leur collaboration et leva la séance.

La prochaine rencontre a été fixée au 27 novembre 1980. Le présent rapport a été soumis à l'approbation des participants avant sa publication.

Secrétariat de la SEB: *Moritz Baumberger*
Adaptation française: *Yves Monnin*

Redaktion: Hans Adam, Olivenweg 8, 3018 Bern/Postfach, Telefon 031 56 03 17.

Alle den Textteil betreffenden Einsendungen, ob für die Schweizerische Lehrerzeitung oder das Berner Schulblatt bestimmt, an die Redaktion.

Bestellungen und Adressänderungen an das Sekretariat des BLV, Brunnigasse 16, 3011 Bern, Telefon 031 22 34 16, Postcheck 30-107 Bern.

Redaktor der «Schulpraxis»: H.-R. Egli, 3074 Muri bei Bern, Breichtenstrasse 13, Telefon 031 52 16 14.

Druck: Eicher & Co., Postfach 1342, 3001 Bern.

Rédaction pour la partie française: Yves Monnin, secrétaire adjoint SEB, Brunnigasse 16, 3011 Berne, téléphone 031 22 34 16.

Prière d'envoyer ce qui concerne la partie rédactionnelle (y compris les livres) au rédacteur.

Pour les changements d'adresses et les commandes, écrire au Secrétariat de la SEB, Brunnigasse 16, 3011 Berne, téléphone 031 22 34 16, chèques postaux 30-107 Berne.

Impression: Eicher & Co., Case postale 1342, 3001 Berne.